

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

# FNAS

## INFOS

n° 39

juin 2011

Deux temps forts...

20 juin 2011  
Assemblée générale  
du FNAS

Utile : zoom sur AUDIENS

Les journées  
d'étude d'Avignon

Séjours et escapades

Le feuilleton : épisode 2  
De la décentralisation  
à la réforme  
des Collectivités territoriales





## CDII

● La plupart du temps, les salariés sous CDII ont leur salaire et leur temps de travail lissés de manière égale sur chacun des 12 mois de l'année.

Cependant, le temps de travail mensuel réellement effectué, doit également et obligatoirement figurer sur leur fiche de paye.

Cette inscription réglementaire prévue par les dispositions du Code du travail est indispensable pour l'ouverture de leurs droits dans les organismes sociaux, tels que la Sécurité sociale, le FNAS etc.

# 9425

C'est le nombre de salariés ouvrants droit qui ont bénéficié d'au moins une prise en charge du FNAS en 2010.

# 129 392

C'est le nombre de nuitées qui ont fait l'objet d'une prise en charge du FNAS en 2010.

# 114 985

C'est le nombre total de prises en charge effectuées par le FNAS en 2010.

### Solutions des mots croisés de la page 23

**Horizontalement :** 1- Entrepris. 2- Quetschier. 3- Ite. 4- IVG. LPM. 5- Lino. OPA. 6- Inégalités. 7- BT. Rumbas. 8- Rapetissat. 9- Ego. Rée. Io. 10- See. Ernest.  
**Verticalement :** A- Equilibres. B- Nu. Vintage. C- Teigne. Pœ. D- RTT. Ogre. E- Esel. Autre. F- PC. Palmier. G- Rhum. Ibsen. H- Il. Otas. I- Ses. Pesats. J- Erodas.

## Sommaire

Edito .....3

### Assemblée générale du 20 juin

Rapport moral .....4

Rapport d'activité 2010 .....5 / 9

Rapport financier exercice 2010 .....10 / 11

**Utile :** Zoom sur le bulletin de salaire :12 / 14  
AUDIENS

**Carnet de voyage :** .....14 / 16

Séjours : Festival de Marciac, Bruxelles

Escapades : voyages en liberté

Pense bête

**Carte postale :** .....17

Berlin

**Journées d'étude :** .....18 / 19

**Le feuilleton :** .....20 / 23

De la décentralisation

à la réforme des collectivités territoriales

**Episode 2 : Le préfet veille au grain**

Mots croisés.....23

Renseignements pratiques .....24

**Les derniers numéros de FNAS INFOS peuvent être consultés sur le site [www.fnas.net](http://www.fnas.net)**



N° 39 - juin 2011

Édité par le FNAS - 185 avenue de Choisy - 75013 PARIS  
Téléphone : 01 44 24 72 72 - Télécopie : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Roland Rondini

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Eva Loyer, Frank Lavanture, Roland Rondini, Michel Pezaud, Jean-François Pujol, Denys Fouqueray, Patrick Harivel, Henri Uzureau

Ont participé à la réalisation : Nathalie Leton, Chantal Porte, et l'équipe du FNAS

Credits photos : Isabelle Rollin, D.R., Philippe Guerillot, Michel Pezaud, Michel Hasson, Roland Rondini, Igor Brover, Frank Lavanture

Création, conception : Joëlle Brover

Impression : STIPA

Dépôt légal : ISSN 0335 - 2374

# Deux temps forts...

**L**e mois de juin rythme les assemblées générales du FNAS. L'Assemblée générale de cette année n'est pas électorale mais n'en demeure pas moins importante : pour la première fois la présidence est assurée par un membre du collège salarié, les organisations d'employeurs n'y assistent que par l'intermédiaire d'une commission de suivi, nouvelle instance issue de la convention collective.

L'Assemblée générale reste le moment privilégié où les membres élus rendent compte de leur mandat. Derrière les mots barbares que sont rapport d'activité, rapport financier et pour la première année rapport moral, se révèlent l'activité du FNAS, ses orientations mais aussi les questionnements, les problématiques observées à travers le prisme de notre « comité multi-entreprises » et ce, dans un climat social pour le moins houleux. L'Assemblée générale n'est pas une simple chambre d'enregistrement où les résolutions sont adoptées sans se poser de questions. Elle sera, espérons-le, génératrice de débats, de points de vues contradictoires qui feront avancer le FNAS dans le respect des équilibres fragiles qui le caractérisent. Pour ce faire, nous avons pour habitude de publier dans notre journal, les documents soumis aux débats afin de donner la possibilité aux salariés des entreprises artistiques et culturelles d'y prendre part en communiquant aux délégués leurs questions ou remarques.

Nous espérons que les participants seront nombreux à l'assemblée générale du 20 juin prochain.

Le mois de juillet quant à lui, rythme les journées d'étude du FNAS en Avignon.

Son rôle consiste à développer les activités sociales, de vacances et de loisirs pour les salariés, mais aussi et peut-être surtout à former et informer les représentants de tous les salariés, grâce notamment à ces journées d'étude qui sont également un lieu d'échange, de réflexion et de débat.

Cette année, elles se dérouleront du 19 au 22 juillet et auront pour fil conducteur : « de l'élection dans les entreprises à la représentation dans les organismes sociaux ».

L'Assemblée générale et les journées d'études sont deux temps forts de la vie du FNAS. La première reflète son fonctionnement démocratique. Les journées d'étude aident les élus à mieux exercer leur mandat en les sensibilisant sur les transformations de notre environnement social. Ces mutations bouleversent la société par une vision de plus en plus comptable via la « révision générale des politiques publiques » et nous éloignent, tambour battant, des fondamentaux sur lesquels notre monde s'est construit.

A chacun d'entre nous d'être force de proposition pour continuer à adapter les équilibres du FNAS aux évolutions de notre société, pour qu'il reste le modèle envié par d'autres branches professionnelles et l'outil efficace et novateur pour les salariés du spectacle vivant.

*Roland Rondini, Président*

# Assemblée générale

20 juin 2011

## Rapport moral

# Une nouvelle croisée des chemins

**N**ous voici au terme de la première année d'application des nouveaux statuts et de ce mandat d'élus du Conseil de gestion dont la présidence est maintenant assurée par un membre du collègue salarié. Ainsi, le FNAS se rapproche d'une association loi de 1901 classique et par conséquent s'éloigne de la notion de comité d'entreprise.

Les fondements du FNAS restent bien-sûr, ceux d'un comité d'entreprise, ou plutôt multi entreprises, avec plus de 7000 entreprises affiliées.

Ce mandat a vu la mise en place de la Commission de suivi, instance émanant des nouveaux statuts, composée de représentants des organisations d'employeurs. Ces dernières ont eu la volonté de ne plus siéger au Conseil de gestion, d'en laisser la présidence à un membre du collègue salarié, et d'œuvrer au sein de la nouvelle Commission de suivi.

Nous saluons leur présence et l'intérêt qu'ils portent à notre organisme. Les relations se construisent progressivement dans un climat serein.

Le FNAS amorce un nouveau tournant. Ce parcours ne s'annonce pas sans difficulté. Pour la troisième année consécutive, le FNAS connaît un déficit. A court terme, notre organisme n'est pas en danger : grâce à une gestion responsable des élus des années antérieures, des fonds de réserves existent, mais si rien n'est fait, l'avenir de notre organisme pourrait être menacé.

Après les mesures quantitatives décidées en 2010, nous devons mener aujourd'hui une réflexion sur la définition et le contenu des activités. Nous voulons donner du sens à la participation du FNAS sur ces activités.

ans une conjoncture à haute turbulence sociale, la dérive serait de percevoir le FNAS comme un simple moyen de bénéficier d'une augmentation indirecte de revenus, ce qui est toujours au détriment de la revendication salariale. Pour bien comprendre le rôle d'un comité d'entreprise, il faut sans cesse rappeler que seul l'employeur est responsable du pouvoir d'achat des salariés de l'entreprise.

Voici les problématiques contradictoires devant lesquelles nous nous trouvons :

- affirmer l'identité de comité d'entreprise du FNAS alors que sa forme juridique nous en éloigne ;
- poursuivre l'élargissement du nombre des salariés usagers, résorber le déficit et pérenniser l'équilibre budgétaire du FNAS.

Le Conseil de gestion (élus comme membres de droit) a tout mis en œuvre pour assurer la pérennité du FNAS dans le rôle qui est le sien.

Mais nous devons aussi interpeller les partenaires sociaux, et notamment les organisations d'employeurs, qui se sont engagées à plusieurs reprises à se réunir pour assurer la pérennité du FNAS. Il serait juste que les moyens revendiqués auprès des tutelles pour assurer le bon fonctionnement des entreprises artistiques et culturelles soient appliqués aussi aux salariés et donc aux organismes sociaux tels que le FNAS.

*Roland Rondini, Président*

# Assemblée générale

20 juin 2011

## Rapport d'activité 2010

**A**u vu du résultat financier de l'année 2010 qui affiche un déficit de 1 267 103 euros, nous avons souhaité soumettre aux représentants à l'Assemblée générale un rapport permettant une observation pondérée des activités du FNAS et de ses usagers.

Dans la continuité de la mission fixée par les dernières assemblées générales d'élargir le nombre d'usagers du FNAS, nous devrions nous réjouir du résultat 2010, mais toute « médaille » à son revers, nous en scruterons les paradoxes.

### ● Les ouvriers droit

(Salariés remplissant les conditions d'ouverture de droit)

Ouvriers droit	2009	2010	Écart 2009 / 2010	Nombre d'usagers en 2010
Permanents	11 146	13 918	+ 24.87 %	4 000
dont – de 10		9 070		
Intermittents	16 638	17 466	+ 4.98 %	5 425
dont artistes		11 121		
<b>TOTAL</b>	<b>27 784</b>	<b>31 384</b>	<b>12,95 %</b>	<b>9 425</b>

■ Les salariés des entreprises de plus de dix (4 848) représentent 35 % des salariés permanents.

(Ils bénéficient des activités du FNAS uniquement sur les activités de séjours, leurs activités de loisirs étant gérées par leur CEC ou leur CE), tandis que les salariés des entreprises de moins de dix représentent 65 % des salariés permanents.

■ Les artistes représentent 64 % des salariés intermittents, tandis que techniciens et personnels administratifs représentent (6 345) 36 % des salariés intermittents.

Il faut souligner que, malgré tous les beaux discours sur la nécessité de la « permanence artistique », le nombre d'artistes permanents n'évolue pas, reste à la marge et ne pèse en rien sur les statistiques ici présentées.

Le nombre d'ouvriers droit ayant bénéficié d'au moins une prise en charge est passé de 7 504 en 2007, à 7 937 en 2008, puis à 8 483 en 2009.

En 2010, l'accroissement s'accélère pour arriver à 9 425. Même si ce chiffre « ne » représente qu'un tiers des usagers potentiels, il témoigne que l'élargissement du nombre des usagers est bien une réussite avec une progression du nombre d'ouvriers droit usagers de 11,1 % par rapport à 2009 et de 25,6 % par rapport à 2007.

20 juin 2011

## ● Les entreprises

Le nombre d'entreprises appelées à cotiser est passé de 6 590 en 2009 à 7 284 en 2010, soit un accroissement de 11 %.

### ■ Sur ces 7 284 entreprises :

- 7 091 sont sans CEC (moins de 10 salariés - effectif équivalent temps plein) ;
- 179 avec CEC (plus de 10 salariés - effectif équivalent temps plein) ;
- 14 CE d'ordre public ayant adhéré au FNAS (plus de 50 salariés - effectif équivalent temps plein).

### ■ Répartition des cotisations

- Les cotisations des entreprises de plus de 10 salariés représentent un peu moins de 20 % des cotisations. Pourtant le nombre de ces entreprises représente moins de 3 % des entreprises affiliées.
- La cotisation moyenne par entreprise est de 918 euros alors qu'elle était de 1 073 euros en 2005.

Si le nombre d'entreprise augmente de 11 %, les cotisations elles, n'augmentent que de 3,15 %. Augmentation sur laquelle nous pouvons nous interroger, en effet le FNAS est le seul organisme à connaître ce résultat, AUDIENS et l'AFDAS affichaient en 2009 des cotisations à la baisse.

Face à un accroissement d'usagers, chaque nouvelle entreprise cotisante amenant des salariés usagers supplémentaires, nous voyons bien que le compte n'y est pas. A cela il faut rajouter la hausse du coût de la vie qui n'épargne pas non plus les activités du FNAS, son impact a aussi sa part sur le résultat financier.

Devons-nous rappeler que depuis 1979 - plus de 30 ans ! - le taux de cotisation du FNAS n'a bénéficié d'aucune revalorisation ! En cette période de régression de l'emploi et d'absence d'augmentation générale des salaires dans la branche, l'augmentation des cotisations ne provient que de l'évolution du nombre d'entreprises.

Nous appelons l'ensemble des partenaires sociaux – employeurs comme salariés – de la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC), à s'engager sur l'évolution équilibrée de l'ensemble de ces composantes en faveur des salariés. Il en va de la qualité des missions du FNAS.

## ● Les prises en charge (PEC)

Nombre de prises en charge par activité de Séjours

Séjours	2009							2010							Écart 2009/2010
	Permanents			Intermittents			TOTAL PEC	Permanents			Intermittents			TOTAL PEC	
	Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total	Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total		Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total	Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total		
Colonies	13	599	612	30	864	894	1 506	10	627	637	19	999	1 018	1 655	9.89 %
Grille 1	678	950	1 628	492	659	1 151	2 779	512	839	1 351	502	784	1 286	637	-5.10 %
Transports	438	671	1 109	286	472	758	1 867	380	607	987	336	554	890	1 877	0.53 %
<b>Total G1</b>	<b>1 129</b>	<b>2 220</b>	<b>3 349</b>	<b>808</b>	<b>1 995</b>	<b>2 803</b>	<b>6 152</b>	<b>902</b>	<b>2 073</b>	<b>2 975</b>	<b>857</b>	<b>2 337</b>	<b>3 194</b>	<b>6 169</b>	<b>0.27 %</b>
Grille 2	1 568	2 516	4 084	1 581	2 277	3 858	7 942	1 697	2 848	4 545	1 900	2 705	4 605	9 150	15.21 %
Transports	1 409	2 318	3 727	1 449	2 123	3 572	7 299	1 501	2 571	4 072	1 710	2 462	4 172	8 244	12.95 %
<b>Total G2</b>	<b>2 977</b>	<b>4 834</b>	<b>7 811</b>	<b>3 030</b>	<b>4 400</b>	<b>7 430</b>	<b>15 241</b>	<b>3 198</b>	<b>5 419</b>	<b>8 617</b>	<b>3 610</b>	<b>5 167</b>	<b>8 777</b>	<b>17 394</b>	<b>14.12 %</b>
Grille 3	669	843	1 512	487	541	1 028	2 540	776	972	1 748	638	758	1 396	3 144	23.77 %
Transports	321	546	867	215	313	528	1 395	322	526	848	264	92	656	1 504	7.81 %
Total G3	990	1 389	2 379	702	854	1 556	3 935	1 098	1 498	2 596	902	1 150	2 052	4 648	18.11 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 096</b>	<b>8 443</b>	<b>13 539</b>	<b>4 540</b>	<b>7 249</b>	<b>11 789</b>	<b>25 328</b>	<b>5 198</b>	<b>8 990</b>	<b>14 188</b>	<b>5 369</b>	<b>8 654</b>	<b>14 023</b>	<b>28 211</b>	<b>11.38 %</b>

## ■ Les nuitées :

### ● Colonies

En 2009, le total des nuitées est de 13 071.

En 2010, le total des nuitées est de 13 692 soit une augmentation de 4,75 %.

### ● Séjours Grille 1

En 2009, le total des nuitées est de 14 949.

En 2010, le total des nuitées est de 15 015 soit une augmentation de 0,44 %.

### ● Séjours Grille 2

En 2009, le total des nuitées est de 67 701.

En 2010, le total des nuitées est de 77 061 soit une augmentation de 13,83 %.

### ● Séjours Grille 3

En 2009, le total des nuitées est de 20 383.

En 2010, le total des nuitées est de 24 164 soit une augmentation de 18,55 %.

### ● Total des nuitées tous séjours confondus

En 2009, le total des nuitées est de 116 104.

En 2010, le total des nuitées est de 129 932 soit une augmentation de 11,91 %.

## Nombre de prises en charge par activité de Loisirs

Loisirs	2009							2010							Écart 2009/2010
	Permanents*			Intermittents			TOTAL PEC	Permanents*			Intermittents			TOTAL PEC	
	Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total	Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total		Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total	Ouvrant droit	Ayant droit	S/Total		
Loisirs	4 711	5 219	9 930	7 434	8 838	16 272	26 202	5 610	6 676	12 286	9 831	11 993	21 824	34 110	30.18 %
Sport	1 732	2 456	4 188	2 655	4 286	6 941	11 129	1 814	2 417	4 231	3 499	5 475	8 974	13 205	18.65 %
Cinéma	1 945	2 339	4 284	3 640	4 078	7 718	12 002	3 368	4 100	7 468	6 316	7 145	13 461	20 929	74.37 %
Ch. Lire	2 338	1 899	4 237	4 089	2 951	7 040	11 277	2 324	2 028	4 352	4 458	3 328	7 786	12 138	7.63 %
Ch. Disques	1 383	813	2 196	2 562	1 507	4 069	6 265	1 298	848	2 146	2 667	1 579	4 246	6 392	2.02 %
<b>Total</b>	<b>12 109</b>	<b>12 726</b>	<b>24 835</b>	<b>20 380</b>	<b>21 660</b>	<b>42 040</b>	<b>66 875</b>	<b>14 414</b>	<b>16 069</b>	<b>30 483</b>	<b>26 771</b>	<b>29 520</b>	<b>59 291</b>	<b>86 774</b>	<b>29.75 %</b>

\* permanents des entreprises de moins de 10 salariés.

Les prises en charge sont le marqueur de l'activité du FNAS au service des salariés. Nous le voyons, le FNAS ne chôme pas, les chiffres exposés éclairent sur la recrudescence des demandes d'activités. Celle-ci, combinée à l'accroissement du nombre des usagers, nous a amenés au résultat présent, malgré les mesures d'urgence, notamment sur les frais de transport, mises en place dès le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Il faut noter que la convention avec le groupe AUDIENS, au-delà de la collecte des cotisations et des temps de travail des salariés, a permis au FNAS de mieux connaître les salariés permanents, et par conséquent de les informer personnellement via FNAS Infos et le site Internet. C'est ce qui a sans doute contribué à l'accroissement de leurs demandes d'activités.



20 juin 2011

## ● Les bénéficiaires

(Ouvrants droit et ayants droit)

### ■ Activités de Séjours

#### ● Séjours Grille 1 (colonies incluses) :

En 2009, 2 953 personnes ont bénéficié de 6 152 prises en charge sur la grille 1 (1 937 pour les ouvrants droit et 4 215 pour les ayants droit).

En 2010, 3 141 personnes ont bénéficié de 6 169 prises en charge sur la grille 1 (1 759 pour les ouvrants droit et 4 410 pour les ayants droit).

Soit une progression du nombre de bénéficiaires de 6,3 %.

#### ● Séjours Grille 2 :

En 2009, 5 861 personnes ont bénéficié de 15 241 prises en charge sur la grille 2 (6 007 pour les ouvrants droit et 9 234 pour les ayants droit).

En 2010, 6 787 personnes ont bénéficié de 17 394 prises en charge sur la grille 2 (6 808 pour les ouvrants droit et 10 586 pour les ayants droit).

Soit une progression du nombre de bénéficiaires de 15,8 %.

#### ● Séjours Grille 3 :

En 2009, 2 314 personnes ont bénéficié de 3 935 prises en charge sur la grille 3 (1 692 pour les ouvrants droit et 2 243 pour les ayants droit).

En 2010, 2 781 personnes ont bénéficié de 4 648 prises en charge sur la grille 3 (2 000 pour les ouvrants droit et 2 648 pour les ayants droit).

Soit une progression du nombre de bénéficiaires de 20,2 %.

### ■ Activités de Loisirs

● En 2009, 16 023 personnes ont bénéficié de 66 875 prises en charge sur la grille Loisirs (32 489 pour les ouvrants droit et 34 386 pour les ayants droit).

● En 2010, 18 671 personnes ont bénéficié de 86 774 prises en charge sur la grille Loisirs (41 185 pour les ouvrants droit et 45 589 pour les ayants droit).

Soit une progression du nombre de bénéficiaires de 16,5 %.

## ● Les journées d'étude

Temps fort de la vie du FNAS, les journées d'étude 2010 en Avignon ont réuni 85 représentants du personnel.

Elles ont abordé la négociation collective, ainsi que la nouvelle mouture de la Convention collective des entreprises artistiques et culturelles avec la participation du SYNDEAC.

Françoise Tétard est revenue perfectionner nos connaissances sur l'Éducation populaire, et c'est avec une très grande tristesse que nous avons appris son décès à la fin de l'été.



## ● Le fonctionnement

Comme à l'accoutumée, l'équipe professionnelle du FNAS a allié efficacité et réduction des coûts. L'un des moyens a été la pérennisation de trois postes. Les faits marquants de l'année 2010 ont été :

● La finalisation de la collecte des cotisations et des temps de travail par l'intermédiaire du groupe AUDIENS. Tous les fichiers informatiques ont pu être traités directement avec un pourcentage d'erreurs inférieur à un pour mille.

● Le départ de l'administrateur du FNAS en fin d'année ; le recrutement de son remplaçant est en cours.

● L'emménagement du service comptable dans ses nouveaux bureaux.



## ● Les chantiers 2011

### ■ Retrouver l'équilibre...

Un tiers des usagers potentiels... et un résultat négatif de 1 267 103 euros...

Dès son élection, le Conseil de gestion s'est attelé à étudier et à mettre en œuvre les mesures indispensables au rééquilibrage budgétaire du FNAS.

Un travail de refonte des grilles de prises en charge et des plafonds a été nécessaire. Nous nous sommes attachés à prendre en compte, au plus près, les réalités des moyens d'existence des salariés. Nous sommes restés attentifs au rôle premier d'un comité d'entreprise, qui est de permettre l'accès aux vacances des salariés et de leur famille, c'est pourquoi nous n'avons pas voulu changer les règles de fonctionnement de la grille Colonies. Nous ne voulons pas que, par le plafonnement de la grille globale, les familles aient à choisir entre les vacances des enfants et celles en famille.

La grille Loisirs a elle aussi été modifiée, ainsi que son fonctionnement.

Ces grilles ont été mises en place au 1<sup>er</sup> janvier 2011, suivies en mars d'une deuxième mesure concernant le nombre de prises en charge de séjours, limité à deux par personne et par an.

Il serait illusoire de prétendre réduire un déficit de plus d'un million deux cent mille euros sur un seul exercice ; à moins de prendre des mesures, à l'emporte pièce, la plupart du temps aux dépens des usagers. C'est pourquoi les membres du Conseil de gestion ont décidé d'étaler le retour à l'équilibre sur deux exercices au moins.

À ce jour, les résultats du premier trimestre 2011 font pressentir l'efficacité des mesures prises en début d'année.

Un trimestre d'activité peut donner, voire confirmer, une tendance, mais, comme le Commissaire au comptes le soulignait lors de l'AG 2009, il faut du temps pour mesurer l'impact réel de telles mesures, tant sur les finances que sur les pratiques des usagers, et cet impact ne se révélera précisément que sur le plein exercice 2011.

De plus la conjoncture générale de 2011 qui amène les Français à plus de prudence dans leurs dépenses, notamment de vacances et de loisirs, ne se reproduira sans doute pas en 2012.

### ■ Les choix pour demain

Un travail quantitatif a été effectué dès le 1<sup>er</sup> juillet 2010 sur les frais de transport des activités de séjours et puis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec la refonte totale des grilles.

Pendant les années excédentaires, la politique généreuse du FNAS a amené un certain « esprit de consommation » qu'il faut envisager de revoir par un travail qualitatif afin que les activités du FNAS soient véritablement centrées sur les principes fondateurs des comités d'entreprise.

L'étape ultime ne sera-t-elle pas de revoir, si nécessaire, les règles d'ouverture de droits?

Nous voulons un FNAS pour tous ! Il est donc « l'affaire » de tous.

Ces questions nécessitent des débats responsables qui engagent la mobilisation de tous, salariés comme employeurs, pour les choix de demain.

N.B. : Ce rapport a été élaboré grâce au travail de l'équipe du FNAS que nous remercions vivement.

*Eva Loyer, Secrétaire*

# Assemblée générale

20 juin 2011

## Rapport financier de l'exercice 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous avons adressé avec la convocation à cette réunion, le bilan, le compte de résultat de l'exercice et la présentation spécifique des comptes regroupés de l'exercice 2010

### 1. Le résultat

**L'année 2010 se termine avec un résultat négatif de 1 267 103 euros, qui fait suite au résultat négatif de 797 239 euros en 2009.**

A ce jour, nous disposons dans le poste « autres réserves » :

- d'un fonds de prévoyance se montant à 3 200 000 euros
- d'un compte « réserves antérieures » de 800 000 euros
- d'un compte « report à nouveau » de 636 366 euros.

Afin de ne pas entamer le compte « fonds de prévoyance », il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le résultat négatif comme suit :

- solder le compte « réserves antérieures »
- ramener le compte « report à nouveau » de l'exercice 2011 à 169 263 euros.

### 2. Les recettes

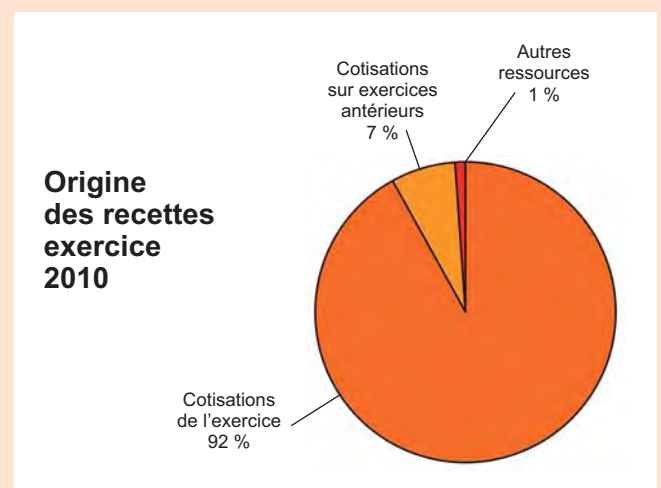
**Le total des produits réalisés en 2010 s'élève à 7 152 654 euros, en augmentation de 2,5 % par rapport à 2009.**

Le montant des cotisations encaissées s'élève à 7 110 372 euros, soit une progression de 3,15 % sur l'année précédente.

Ce montant incluant les cotisations sur exercices antérieurs pour 483 201 euros, les cotisations de l'exercice ont donc augmenté de 4,90 %.

Le poste « Autres ressources » passe de 83 758 euros en 2009 à 42 292 euros en 2010, soit une diminution de 49,51 %, due principalement à la baisse des produits financiers, affichés à 23 588

euros en 2009 contre 2 788 euros en 2010 et à la suppression de la ligne « reprises de provision » pour en réaffecter les montants dans les postes correspondants (remboursements organismes sociaux pour 19 264 euros réaffectés aux salaires et aux cotisations sociales).

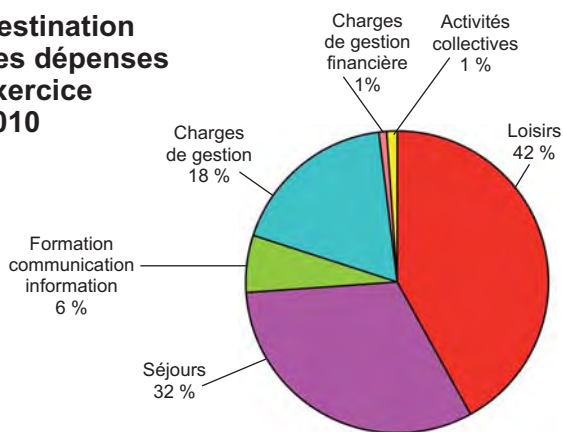


### 3. Les dépenses

**Le poste « Total des charges » est en augmentation de 10,48 % par rapport à l'exercice précédent, soit 8 419 766 euros en 2010 contre 7 774 427 euros en 2009.**

Il est constitué pour 80,42 % par des dépenses destinées à l'objet social, et pour 19,58 % par des dépenses liées aux frais de gestion (respectivement 81,7 % et 18,3 % pour l'exercice 2009).

## Destination des dépenses exercice 2010



### 3.1. Les dépenses « Activités sociales »

Le poste « Activités sociales », budgété pour 5 667 298 euros, représente 6 771 918 euros soit une augmentation de 6,64 % par rapport à 2009.

#### 3.1.1. Les activités de séjours

Le poste « Activités » des activités de séjours passe de 2 305 920 euros en 2009 à 2 518 460 euros en 2010 soit 9,21 % d'augmentation.

Il faut noter l'amorce de la baisse du poste « Frais de transport » qui passe de 456 369 euros à 431 275 euros, soit une baisse de 5,50 % qui est la conséquence directe des mesures prises au second semestre 2010.

#### 3.1.2. Les activités de loisirs

Le total des postes « Activités », cumulés (cumul salariés intermittents et salariés permanents des entreprises de moins de 10) des activités de loisirs, progresse de 10,01 % avec 3 183 856 euros en 2010, à comparer avec la progression de 2009 par rapport à 2008 qui s'établissait à 5,54 %.

### Comparaison activités loisir intermittents + permanents 2010 / 2009

	2010	2009		
Loisirs	1 087 473	948 081	139 391	14.70 %
Cinéma	186 714	112 921	73 793	65.35 %
Chèques Lire/chèques Disque	912 434	946 308	-33 874	-3.58 %
Sport	997 234	886 789	110 445	12.45 %
<b>Total</b>	<b>3 183 856</b>	<b>2 894 099</b>	<b>289 756</b>	<b>10.01 %</b>

### Comparaison activités loisir intermittents + permanents 2009 / 2008

	2009	2008		
Loisirs	948 081	775 167	172 914	22.31 %
Cinéma	112 921	425 304	-312 383	-73.45 %
Chèques Lire/chèques Disque	946 308	794 548	151 760	19.10 %
Sport	886 789	747 129	139 660	18.69 %
<b>Total</b>	<b>2 894 099</b>	<b>2 742 148</b>	<b>151 951</b>	<b>5.54 %</b>

### 3.2. Les dépenses « Frais de gestion »

Le poste « Frais de gestion » augmente par rapport à l'exercice précédent (15,69 %), soit 223 452 euros d'augmentation.

Le poste « Location local comptabilité » augmente de 56,50 % passant en 2010 à 9 808,93 euros. 2010 est le premier exercice complet de location du local ce qui explique l'augmentation. Ce poste devrait être relativement stable dans les années à venir.

Le poste « Maintenance AUDIENS (AGEPRO) » est en augmentation de 5,67 % pour deux raisons :

- le changement d'outil de visualisation des bordereaux (4 000 euros)
- l'augmentation des cotisations collectées par AUDIENS (12 000 euros)

Par ailleurs, il existe une ligne comptable « Maintenance AGEPRO (exercices antérieurs) » correspondant au rattrapage d'un trimestre antérieur à hauteur de 82 000 euros.

Comme à l'accoutumée lors d'AG électorale, en 2010, le poste « Frais annexe AG » est en nette augmentation, passant de 7 180 euros à 53 247 euros. Celle-ci est due à l'organisation et la mise en place du scrutin par correspondance de près de 24 000 salariés pour constituer l'Assemblée générale issue de la nouvelle version de la convention collective applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le poste « Affranchissements » augmente de 55 % soit environ 38 000 euros qui correspondent à l'augmentation des tarifs d'affranchissement et au nombre croissant de courriers d'information d'ouverture ou de renouvellement des droits adressés aux salariés intermittents (entre 2 500 et 3 000 par mois) ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'ouvrants droit et de structures recevant FNAS INFOS.

### 3.3. Le coût de personnel

Le poste « Salaires bruts » baisse de 2,15 % essentiellement en raison de la pérennisation de 3 emplois.

Alain Brosseau, Trésorier

# Zoom sur le bulletin de salaire

Dans le dernier numéro, nous avons inauguré cette rubrique sur le salaire socialisé avec le FNAS. Nous poursuivons avec le Groupe AUDIENS qui regroupe plusieurs institutions de retraite, de prévoyance et de complémentaire santé.

Dans ce numéro, nous en ferons une simple présentation générale pour, dans les prochains numéros, approfondir les différentes institutions.

## AUDIENS

**A**UDIENS est le groupe de protection sociale des secteurs de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle. Il regroupe toutes les institutions sociales qui organisent la solidarité dans nos secteurs d'activités : retraite complémentaire, prévoyance, mutuelles, Union sociale du spectacle...

AUDIENS au travers de certaines de ses institutions, gère également un certain nombre de services auquel les salariés peuvent faire appel (assurances, logement mais aussi prévention, loisirs notamment pour les retraités). A Paris, le groupe dispose d'un centre de santé auquel est adjoind un magasin d'optique et une pharmacie.

**AUDIENS, un groupe professionnel au service des métiers qui le composent.**

Enfin AUDIENS se met également au service des professions en collectant notamment la cotisation

du FNAS et en gérant le Fonds de professionnalisation.

La grande particularité d'AUDIENS est qu'il est un groupe professionnel au service des métiers qui le composent. Ce sont les accords collectifs qui créent le lien entre les entreprises et AUDIENS.

Toutes les institutions sociales telles que les caisses de retraite complémentaire, de prévoyance, de mutuelles, et bien sûr l'Union sociale du spectacle, disposent d'une commission sociale qui, au-delà des dispositifs de protection sociale, aident les salariés et leurs familles en difficultés. Ces commissions comme toutes les instances du groupe sont composées paritairement de professionnels qui ont à cœur de défendre les salariés et l'environnement social dans nos entreprises.

**Ce sont les accords collectifs qui créent le lien entre les entreprises et AUDIENS.**

En outre, il existe des commissions paritaires professionnelles qui se réunissent régulièrement afin de réfléchir à l'amélioration de la communication aux salariés de leurs droits mais aussi à ce qui

TOTAL BRUT  
ASSURANCE MALADIE  
ASSURANCE VIEILLESSE  
ACCIDENT DU TRAVAIL  
CHOMAGE UNEDIC

### IRPS IRCPS

AGFF TA  
AGFF TB

### PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE SANTE

CONGES SPECTACLES  
FNAS  
AFDAS  
MEDECINE DU TRAVAIL  
1 % LOGEMENT  
FCAP  
CSG + RDS IMPOSABLE  
CSG DEDUCTIBLE  
TOTAL DES RETENUES  
SALAIRE NET

**Nous avons la chance de disposer d'un groupe attentif à nos préoccupations et nos spécificités.**

**Sachons le défendre et le préserver.**



pourrait améliorer certaines de leurs conditions. La commission paritaire spectacle vivant a évoqué par exemple la question de l'assurance du matériel ou des instruments de musiques ainsi que la possibilité pour les danseurs de pouvoir bénéficier de chèques spécifiques pour leurs cours quotidiens. Bien sûr de tels projets devront faire l'objet d'accords conventionnels, mais AUDIENS peut participer à l'étude de leur faisabilité.

AUDIENS c'est donc la solidarité organisée tout au long de la vie dans tous les secteurs d'activités dans lesquels nous sommes amenés à travailler.

Or, la recherche de mécénat pour le spectacle encourage des compagnies d'assurances privées à détourner à leur profit certaines de nos entreprises des accords de prévoyance et de couverture santé qu'elles ont avec AUDIENS. C'est là un chantage inacceptable et la vigilance s'impose.

Que nous soyons artiste, personnel administratif ou d'accueil, technicien, simple salarié ou élu du personnel, il est de notre responsabilité de mettre en garde nos responsables contre ce chant des sirènes qui n'a qu'un seul but : faire de la protection sociale un grand marché où les intérêts des travailleurs et la solidarité ne trouveront plus leur place.

Dans un contexte où les groupes de protection sociale se font absorber de plus en plus dans d'énormes groupes privés, c'est une grande chance pour nous tous de pouvoir disposer d'un groupe professionnel attentif à nos préoccupations et nos spécificités. Sachons le défendre et le préserver.

*Denys Fouqueray,  
membre du Conseil de gestion du FNAS  
et du Conseil d'administration  
du groupe AUDIENS*

### ● Une expérience avérée

AUDIENS est né en 2003 du rapprochement de deux groupes de protection sociale professionnels historiques de la presse et du spectacle confirmés dans leurs domaines respectifs : IPS Bellini Gutenberg et le GRISS.

### ● Une vocation : la protection sociale

Parallèlement aux métiers historiques du groupe que constituent la retraite, la prévoyance, la santé, l'action sociale et l'épargne, AUDIENS développe de nouvelles offres et services dans tous les domaines de la protection sociale : conseil et accompagnement social, gestion pour le compte de tiers, prévention santé.

### ● Un atout majeur : l'expertise professionnelle

La force du groupe AUDIENS repose également sur une connaissance approfondie des secteurs dans lesquels il évolue. L'univers professionnel des métiers de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle est riche de règles, de conventions et de statuts qui lui sont spécifiques. De plus, ces métiers connaissent une évolution permanente. L'expertise développée par AUDIENS dans ces secteurs d'activité, permet d'assurer à ses adhérents un service de qualité.

### ● Un solide réseau de partenaires

Groupe à vocation professionnelle, AUDIENS a su tisser des liens étroits avec un grand nombre d'organismes issus des secteurs dans lesquels il opère. Astria, Pôle emploi Spectacle, AFDAS, FCAP, CMB, ministère de la Culture et de la communication, ministère du Travail, UNEDIC, AGIRC / ARRCO, et évidemment le FNAS...

## Ses missions

### ● La retraite

AUDIENS gère la mise en place de l'adhésion, des affiliations des salariés et les cotisations de retraite complémentaire (AGIRC et ARRCO) ; il effectue également l'évaluation et le calcul des droits futurs des salariés ainsi que le paiement des allocations aux retraités.

### ● La prévoyance

Au-delà des obligations conventionnelles (conventions collectives, accords de branche), AUDIENS permet de bénéficier, à titre collectif via l'employeur ou à titre individuel, de garanties complémentaires pour que les salariés et leur famille puissent se mettre à l'abri des accidents et dommages de la vie : arrêt de travail, incapacité, invalidité, dépendance, décès.

### ● La santé

L'institution de prévoyance et les mutuelles d'AUDIENS proposent des garanties collectives ou individuelles pour le remboursement des frais de santé en complément de celui de la Sécurité sociale.

### ● L'action sociale

Aider et accompagner ceux qui en ont le plus besoin dans les moments difficiles (maladie, accident, deuil ou chômage) est la mission de l'action sociale menée par AUDIENS et ses institutions.

### ● L'épargne

AUDIENS propose des solutions d'épargne et de retraite supplémentaire, via l'entreprise ou à titre individuel, permettant de se constituer un capital ou une rente en complément de sa retraite à des conditions fiscales très avantageuses.





Zoom suite

# Carnet de voyage

## ● Le centre de santé

AUDIENS est un des seuls groupes de protection sociale à disposer d'un centre de santé. Situé en plein cœur de Paris, le Centre René-Laborie regroupe 80 praticiens couvrant toutes les spécialités et appliquant des tarifs conventionnés.

## ● Les services aux professions

Convocations aux visites médicales, appel et recouvrement de cotisations sociales, permanences ou visites en entreprises pour répondre aux questions des salariés : AUDIENS met en place un arsenal de services spécifiques pour accompagner les salariés au quotidien.

## Ses valeurs

Valeur fondatrice du groupe AUDIENS, la solidarité s'illustre par la nature même de notre activité de retraite basée sur la répartition et la solidarité intergénérationnelle, mais aussi par sa gouvernance paritaire, avec une solidarité entre les salariés et les employeurs. C'est aussi la solidarité professionnelle entre l'ensemble des professions de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle dont nous sommes le groupe de protection sociale. La solidarité, c'est enfin vers les plus démunis à travers l'action sociale AUDIENS.

Parce qu'apporter une réponse adéquate aux besoins des employeurs, salariés et retraités est notre mission, le respect des engagements et délais est indispensable, pour instaurer une relation de confiance. Être à l'écoute de ses adhérents, c'est aussi respecter les différences et les spécificités de chaque population protégée.

Dans un environnement professionnel en perpétuelle évolution AUDIENS mesure la qualité du service rendu pour être à l'écoute de la satisfaction de ses adhérents et adapter ses réponses à leurs besoins. C'est aussi pourquoi le progrès doit être une source d'innovation, en permettant de développer de nouveaux services en utilisant les outils d'aujourd'hui et ceux de demain.

## Séjours

Ete

## Festival de Marciac

■ **La poursuite du feuilleton...** Bien que le FNAS estime le geste commercial (10 %) de Pierre et Vacances trop court à son goût, les membres du Conseil de gestion ont décidé de maintenir cette activité de séjours artistique et culturelle.

■ Le FNAS vous donne rendez vous à Marciac entre le **30 juillet et le 13 août 2011**.

■ **Attention de ne pas oublier de s'inscrire auprès du FNAS.**

## ● Automne Bruxelles

■ 4 jours et 3 nuits pendant les vacances d'automne, du **22 au 25 octobre 2011**.



■ C'est une capitale européenne proche qui a été choisie avec transport en bus depuis Paris... Ce sera en plus de la découverte de Bruxelles, l'occasion de rencontrer des organisations professionnelles du spectacle européennes et internationales...

Pour les séjours d'été et d'automne, tous les détails, programmes, tarifs, dossiers et fiches d'inscription sont téléchargeables sur le site [www.fnas.net](http://www.fnas.net) ou envoyés sur simple demande écrite (n° de télécopie : 01 44 24 72 73).

## ● Hiver

■ Pour ces séjours, le FNAS propose pratiquement les mêmes destinations qu'en 2010 / 2011, mais l'équipe continue de travailler pour effectuer quelques modifications à la marge.

Tout sera « calé » dans le courant de l'été. En attendant, voici la liste des stations proposées l'hiver dernier :

### ● Dans les Alpes :

- Les Deux Alpes : possibilité de louer des appartements dans la station
- Les Balcons de Maurienne : village de vacances Les Karellis à Montricher-Albanne
- Le Balcon de l'Alpe à l'Alpe-d'Huez
- Les Marmottières à Val-Cenis dans le parc de la Vanoise
- La Vigogne à Peisey-Nancroix (domaine skiable des Arcs)
- Le Chablais à Morzine-Avoriaz

- La forêt des Tines à Chamonix
- Le lac Bleu à Saint-Bon / Courchevel
- Les Ramayes aux Sept-Laux
- La Lauzière à La Plagne-Montalbert
- Les Carroz à Arêches-Beaufort en Savoie

## Les vacances, ah la la ! Quelle histoire !

Le repos hebdomadaire en quelques dates :

- 1814 - Première loi imposant le repos hebdomadaire (dit dominical).
- 1880 - L'obligation du repos dominical est supprimée.
- 1892 - Ce n'est que par de la réforme de la loi sur le travail des enfants et des femmes, que la semaine sera limitée à six jours de travail.

### ● Dans les Pyrénées :

- Les Carlins à Egat tout près de Font-Romeu
- Iseste dans la Vallée d'Ossau
- Location d'appartements à Luchon Superbagnères

### ● Dans les Vosges : ● Bussang

### ● Dans le Massif Central :

- La Prade Haute au Mont Dore

Tous ces villages sont présentés sur le site.

Les tarifs, les dossiers et les fiches d'inscription seront téléchargeables dans le courant du mois d'août sur le site [www.fnas.net](http://www.fnas.net) ou envoyés sur simple demande écrite (n° de télécopie : 01.44.24.72.73).

Les périodes de vacances scolaires de fin d'année et d'hiver étant très chargées, les dates de départ ne peuvent être garanties par le FNAS. Il est conseillé de s'inscrire au plus tôt après la parution, sur le site [www.fnas.net](http://www.fnas.net).

# Escapades

- Découvrir une île, un pays, à partir d'un même point d'hébergement.

## Les voyages en liberté

- Le principe

- Les destinations

Un séjour en appartement avec location de voiture, kilométrage illimité, à la période de votre choix parmi les dates proposées par notre voyageur. Les départs sont prévus de Paris ou de région.

### La Sicile ▶

Village authentique au bord du Golfe de Corinthe, **la Conca d'Oro**, (la coquille d'or), riche de ses plantations d'agrumes, est une petite plaine entourant Palerme et son arrière-pays.



### ◀ La Grèce

Situé au nord du Péloponnèse, au bord du golfe de Corinthe, **Selianitika** est un des plus beaux villages entre Patras et Corinthe. Particulièrement prisé par les grecs, ce petit village de 1 200 habitants a su conserver tout son charme et son authenticité.

### La Crète ▶

À partir du village de **Kavros Apokoronou** avec sa vue panoramique sur la mer Égée. Que vous veniez en Crète pour la mer et le soleil, la culture et les traditions, les villages paisibles de bord de la mer ou des paysages dramatiques, chacun y trouvera son ravissement.



## Pense bête

### Avant de partir

- je n'oublie pas de prévenir le FNAS ;
- je n'oublie pas ma carte d'identité ou mon passeport ;
- je vérifie que mes documents soient en cours de validité ;
- je n'oublie pas les papiers nécessaires aux enfants (autorisation de sortie du territoire, etc.).

Pour les voyages en liberté, la prise en charge dont vous bénéficierez sera calculée selon la grille 1.  
Plus d'informations sur le site [www.fnas.net](http://www.fnas.net)



# Carte postale

## Berlin



Et tout se passa bien cette fois !  
En effet,  
pas d'annulation de vol pour cause de volcan,  
seulement un petit doute dû aux grèves.  
Mais non ! Notre vol est maintenu,  
nous allons partir.  
Décollage jeudi à 8 heures.

Deux heures de vol et nous touchons le sol allemand. A la réception, un grand gaillard nous attend et il sera déterminant pour la découverte de Berlin. Il se nomme Jürgen, Super Jürgen ! Devrais-je dire. Passage par l'hôtel, réception de nos immenses chambres. La mienne sera celle des « Papis » puisque je partage une suite avec Frank... Lavanture.

Déjeuner libre et visite rapide de Berlin en bus présentée par Isabelle, guide française vivant dans cette belle ville. Ensuite tout s'enchaîne dans l'amitié, la convivialité, la découverte d'un groupe extra avec beaucoup d'enfants, de couples, de célibataires, chacun trouvera ses marques tout au long du séjour. Quarante deux personnes au total.

Ah Berlin ! Somptueuse ville, très ludique, immense, des avenues fluides, de la verdure, des arbres, des parcs, des vélos

partout, le tram, le métro, beaucoup de jeunesse, l'art partout, des monuments colossaux, des musées... Mais aussi, pesante quant à son passé, la guerre, l'Est, l'Ouest, le mur... Que d'émotion et de recueillement lors des visites de ces sites durant les quatre jours du séjour. Récit, un soir après le dîner, d'un berlinois

Visite du  
Deutsches Theater



séparé des siens à la construction du mur et l'ingéniosité à faire passer ses proches à l'ouest à bord d'une Matra trafiquée... Moment fort !

Visite du Deutsches Theater et débat avec beaucoup de questions / réponses traduites par Ursula, membre de notre groupe. Et bien sûr quelques sorties nocturnes dans les bars branchés sans oublier la gastronomie toujours au rendez-vous et... la bière !

Très vite le moment du retour approche. Nous serons à Paris dimanche vers 20 heures.

Merci au groupe, à VOUS Isabelle, Sandra, Jürgen, Michel, Franck et les adhérents du FNAS.  
Toujours un peu dur les séparations !

Et maintenant, place à d'autres destinations mais toujours le plaisir et la joie des retrouvailles.

Amicalement, *Georges Callen*

# Journées d'étude d'Hiver

**PARIS**  
**les 28 février**  
**et 1<sup>er</sup> mars**  
**2011**

L'accueil au FNAS très chaleureux, ce lundi 28 février 2011, pour les personnes qui venaient de loin et qui avaient besoin de se restaurer afin de reprendre des forces, était vraiment une excellente idée. Après s'être sustentés rapidement, nous sommes allés à AUDIENS, à Vanves (92) pour commencer les travaux sur le thème « Et maintenant, nos retraites ». Nous avons retrouvé là d'autres camarades pour former un très beau groupe FNAS (une quarantaine de personnes). Nous ne pouvions être mieux placés, au sein même de notre caisse complémentaire !

## Deux jours très enrichissants

**A**près l'ouverture de Frank Lavature, nous avons eu l'historique de la protection sociale par deux « liquidateurs » d'AUDIENS. Je me dis : Tiens, c'est vraiment la crise, ils liquident ? ».

Non, voilà l'explication : lors du départ en retraite du salarié, l'ensemble des dispositifs de retraite auxquels les cotisations ont été versées au cours de la vie du salarié, provoque la « liquidation » du dossier de celui-ci en vue de déterminer par calcul le montant des pensions qui lui seront versées jusqu'à son décès (ainsi que le montant des éventuelles pensions de réversion). Ces cotisations se superposent à celles versées par la Sécurité sociale.

Nous étions toutes et tous très à l'écoute, beaucoup de concentration pendant ces deux jours !

### Balayons le temps

Déjà en Grèce antique... et puis sous la Monarchie, Colbert crée en 1673 le premier régime pour les officiers de la Marine nationale puis la Révolution française fonde la première caisse des fonctionnaires... et en 1943 nous voyons la naissance de la CAPRICAS (pour le cinéma uniquement).

Le 4 octobre 1945, création de la Sécurité sociale. Elle est mise en place par Ambroise Croizat, ministre du Travail et relayée par Pierre Laroque, directeur général. En 1947 création de l'AGIRC, caisse complémentaire par répartition ; la première caisse du spectacle vivant sera créée le 1<sup>er</sup> juillet 1957.

Ce sera en 1975 que le GRISS apparaîtra pour assurer la gestion administrative et comptable des institutions de retraite et de prévoyance du spectacle.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2003, création d'AUDIENS, groupe autonome paritaire de protection sociale dans les secteurs de l'audiovisuel, la communication, la presse et le spectacle. Cette même année, la loi FILLON réforme le régime des retraites de base.

Ses principales dispositions sont l'allongement de la durée de cotisation, des incitations à l'activité des « seniors » et la mise en place d'un système individuel de retraite par capitalisation (le PERP).

Auparavant, il y a eu la réforme BALLADUR qui crée une décote de 10 % par année de cotisation manquante et notons, au passage, l'échec du projet Juppé en 1995.

A partir de 2008, pour bénéficier d'une retraite à taux plein avant 65 ans, le calcul se fait sur les 25 meilleures années et passe de 160 à 165 trimestres (pour les personnes nées à partir de 1953).

Depuis 2011, le relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite passe de 60 à 62 ans et l'âge légal du « taux plein » de 65 à 67 ans.

Fixée par décret, cette mesure s'applique aux assurés nés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1951.

Ils partiront donc à 60 ans et 4 mois. Puis vous ajoutez 4 mois par année de naissance (1952 + 8 mois, 1953 : 61 ans... 1956 et plus : 62 ans).

L'ensemble de ces mesures va donc aussi s'appliquer aux régimes de retraites complémentaires pour tous les départs à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Il faut savoir que lorsque la Sécurité sociale parle de retraite à « TAUX PLEIN », il faut entendre « TAUX à 50 % » ! Étonnant, non ?

# Journées d'étude d'Avignon

19 au 22 juillet 2011

J'ai noté, pendant ces deux jours, une quantité d'information que je me suis empressé de remettre au propre. J'aurais aimé vous restituer ma prose, malheureusement, c'est tellement énorme et tellement technique que finalement le plus simple est de vous adresser directement auprès des services d'AUDIENS.

Vous pouvez à partir de 57 ans demander la reconstitution de votre carrière pour faire une évaluation de vos droits à la retraite, ce qui est très utile pour appréhender et ainsi mieux maîtriser son futur cadre de vie. Visitez le site [www.audiens.org](http://www.audiens.org), il y a de nombreuses informations !

Quand même, je ne peux m'empêcher de vous livrer quelques notes :



Elles se tiendront dans un amphithéâtre de l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse du 19 juillet à 14 heures au 22 juillet 2011 à 13 heures.

La matinée du mardi 19 juillet sera réservée aux nouveaux élus.

Avec la loi du 20 août 2008 portant sur la rénovation de la démocratie sociale, il a paru intéressant de centrer le thème de ces journées d'étude sur les institutions représentatives du personnel, de l'organisation dans les entreprises et sur le terrain (élections, désignations, mandats) jusqu'à la représentation dans les organismes sociaux.

\* Nous sommes très pénalisés quand on déclare moins de jours travaillés même si ces jours-là sont très bien rémunérés

*Cela fait réfléchir pour nous salariés intermittents qui ne pouvons compter que très rarement sur un CDI ou ne serait-ce que quelques mois à temps plein*

\* Le rachat de points entre 56 et 60 ans est quasi inutile, ce procédé est trop coûteux (entre 4 000 et 6 000 euros le trimestre !)

\* AUDIENS se déplace à la demande des entreprises pour expliquer l'actualité aux salariés et également aux employeurs.

Nous avons passé deux jours vraiment très enrichissants. Vive les journées d'étude d'hiver ! Dommage pour les absents ! Vivement les journées d'étude d'été à Avignon ! C'est toujours de grands moments d'échanges avec les participants.

Et... n'oubliez pas de demander à passer la visite médicale du travail !

Patrick Harivel, Secrétaire adjoint

## De la décentralisation à la réforme des Collectivités territoriales

### Episode 2

130 ans de  
valse hésitation...  
néanmoins...

# Le préfet veille

### Et les régions pendant ce temps ?

Héritières des « Provinces » d'avant la Révolution de 1789, pour les républicains, elles<sup>1</sup> sentent le soufre féodal.

Elles devront attendre la France de Vichy pour faire une courte réapparition. Elles

**F**ace au souci constant d'affirmer l'omni-présence de la république nationale, les partisans des libertés locales passent souvent pour des « réactionnaires », des ennemis de la République. D'ailleurs, en 1815, avec la Restauration, c'est-à-dire le retour à la monarchie, les rois misent à nouveau sur les pouvoirs de proximité. Pour Louis XVIII, Charles X et Louis Philippe, favoriser une certaine autonomie provinciale, c'est contrebalancer l'égalitarisme révolutionnaire de Paris. La monarchie nomme les châtelains maires des communes, comme une nostalgie du féodalisme d'Ancien régime.

Les collectivités territoriales marquent cependant des points décisifs : dès 1814 d'abord, avec la désignation désormais des membres du conseil général par les grands propriétaires, puis au début des années 1830 avec l'élection des conseillers municipaux

et départementaux au suffrage « censitaire » : les hommes de plus de vingt ans qui paient l'impôt ont le droit de déposer un bulletin dans l'urne...

A la fin des années 1830, les communes et les départements sont reconnus comme personnes morales. Ils peuvent désormais tenter des actions en justice ou détenir des biens en leur nom. Les décisions des communes ont valeur de lois.

Cette opposition entre la république jacobine et la monarchie girondine n'est pas aussi tranchée : en 1884, la III<sup>e</sup> République accorde aux communes et départements le statut juridique très important de « collectivités territoriales ».

En 1946, la France de la IV<sup>e</sup> République leur reconnaît le droit - inscrit dans la Constitution - de s'administrer c'est-à-dire de se gérer toutes seules, ou presque, pour ce qui concerne la vie quotidienne. Reste que le préfet, doté du contrôle des actes, veille au grain... et que l'Etat tient encore pour beaux les cordons de la bourse.

seront alors dix huit avec pour mission essentielle : le maintien de l'ordre.

La France de la Libération administrée un court temps par des préfets régionaux, baptisés commissaires de la République, supprime dès 1946 cet héritage de Vichy et il faudra attendre 1956 pour voir les régions revenir par la fenêtre.

La France d'après guerre doit reconstruire et reconstruire encore. C'est la grande époque de ce qu'on a appelé la *pla-ni-fi-ca-tion* : logement, routes, production agricole, tout y passe. Les régions ne sont alors que des relais à la disposition de l'Etat pour mettre en œuvre les « plans », programmes de développement sur cinq ans.

Il y aura bien en 1969, une tentative pour leur reconnaître le statut de collectivités territoriales. En vain, de Gaulle perd le référendum qu'il avait proposé sur ce sujet, ce qui entraîne sa démission. En 1972, Georges Pompidou, Président de la République, va leur accorder un début d'existence en les transformant en établissements publics dotés d'une personnalité juridique et d'un budget.



# au grain

## Dis-moi à qui tu téléphones...

En 1956, c'est à un jeune énarque, alors employé à la Cour des comptes, que le gouvernement de Guy Mollet confie la tâche de « redécouper » les régions. Il s'appelle Serge Antoine. Il a 28 ans, aime les cartes et la géographie : ça tombe bien...

Si la mission de Serge Antoine est claire : partir des 22 circonscriptions d'action régionale tracées un peu à la hâte par le Commissariat général au Plan, elle n'est pas très aisée. Il y a à l'époque en France plus de 80 découpages administratifs différents. Celui utilisé par le ministère de l'Éducation est sensiblement différent de celui du ministère de l'Agriculture par ailleurs incompatible avec celui des eaux et forêts. Et bien sûr... pas d'ordinateur !

Le jeune homme va donc superposer les cartes sur un calque, usant de couleurs différentes.

Plus étonnant, Serge Antoine va s'aider des données du trafic téléphonique pour mettre fin à quelques hésitations : les Périgourds passent davantage de coups de fil vers Bordeaux que vers Limoges. La Dordogne rejoint alors l'Aquitaine...

Un demi siècle après sa réalisation, sa carte des régions demeure quasi inchangée... à l'exception de la Corse, détachée de Provence-Alpes-Côte-d'Azur en 1972 !

## Durant les hivers les plus rudes, le printemps se prépare<sup>2</sup>

Peu de citoyens français - dont sans doute les lecteurs du journal du FNAS - sont encore, hélas, conscients des choix politiques qui ont suscité ce que tous nomment aujourd'hui les « Trente Glorieuses », qualifiant ainsi une période bénie de plein emploi et de croissance, entre la Libération et les premières années 1970 où la courbe s'inversa.

Il faut ici rappeler que ces choix politiques furent pris dans la clandestinité, par le Conseil national de la Résistance : sous la botte nazie, écrasant les libertés fondamentales ; dans un « Etat Français » dirigé par une vieille ganache galonnée, sénile et servile ; bref, une « collaboration » qui promut le racisme en religion d'Etat et banalisa l'extermination dans des circulaires administratives. Des individus d'un courage insensé, membres du CNR, ont construit « Les jours heureux », le programme du CNR, qui dès la Libération a construit par ses choix politiques les trente années évoquées ci-avant.

Aujourd'hui, dans un temps où le Président Sarkozy finit de déconstruire méthodiquement ce qui reste de ce programme, au dire même de ses plus fervents laudateurs, seules la nostalgie béate et l'ironie cinglante qu'elle provoque, semblent susceptibles d'évoquer ce temps.

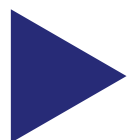
Nous y reviendrons sans doute, tant les « éléments de langage » dont use et abuse le ministère de la Culture tentent d'achever de nous bercer et de nous bernier.

Mais il nous faut aussi signaler ici, que même sans le courage de ceux qui construisirent l'avenir, sous la peur permanente de coups frappés à la porte qui ne pouvaient signifier que peloton d'exécution, tortures ou déportation, d'autres citoyens, dans ces mêmes conditions objectives ont su utiliser jusqu'à l'idéologie de l'adversaire, pour faire avancer l'avenir dans un champ professionnel - le nôtre - le spectacle vivant !

## Quelques exemples significatifs :

**Premier appui : les corporations.** Vichy, dès août 49, restructure par la loi toute l'économie française sur le mode corporatiste, (en « comités d'organisations »), qui supposait l'interdiction des deux confédérations syndicales existantes, la CGT et la CFTC.

Un de ces comités concernait l'industrie du spectacle, « le COES ». Mais l'État français n'ayant pour tout programme dans ce secteur que censure et interdictions professionnelles (juifs, francs maçons, communistes, anglo-saxons, suisses...), décide de créer d'abord un comité d'étude : la commission Jacques Rouché (où siégeaient la



# De la décentralisation à la réforme des Collectivités territoriales

## Episode 2

RTLN, la SACD, l'ADTP et aussi Dullin, Baty...), les organisations de salariés n'existant plus officiellement. Le comité établit aussitôt l'idée de l'implantation régionale de troupes théâtrales, allant ainsi plus loin que le rapport Dullin de 1938 qui, sous le Front populaire, ne prônait qu'un système de tournée. Cette réflexion s'appuyait délibérément sur le discours officiel : régionaliste et décentralisateur.

L'idée fut aussitôt reprise dans l'appareil d'État, dans le rapport Louis Hautecœur de janvier 42, intitulé « Projet d'équipement national ». Il était alors secrétaire général des Beaux Arts, pour aller vite, l'équivalent hiérarchique du ministre d'aujourd'hui.

**Deuxième appui :** (qui nous rappellera des choses ! alors qu'en coulisse certaines organisations de salariés et d'employeurs, nous préparent des lendemains qui déchantent pour nos annexes spécifiques, mais après les élections présidentielles !) **II s'agit du CLCC, le Commissariat à la lutte contre le chômage.**

Essentiellement occupé à l'organisation des grands travaux (des chantiers forestiers par exemple), il possédait également un département « pour le chômage intellectuel » qui fut à l'origine de la première expérience de compagnies théâtrales basées en province et financées par l'État, les « chantiers théâtres » au nombre de sept compagnies en zone sud.

Rajoutons la loi sur la fiscalité du spectacle qui exonérait de l'impôt, jusqu'à concurrence du montant de leurs subventions, les compagnies et théâtres subventionnés, à partir de janvier 1942. On constate de manière générale un développement massif des crédits distribués par l'État au théâtre dit « de qualité ». (Au moins ne considérait-on pas, à l'époque, les salariés du spectacle exclusivement comme des parasites des autres salariés du privé : comme quoi, on peut aujourd'hui diffuser des idées plus vicieuses qu'à l'époque : hommage aux organisations qui maîtrisent la campagne d'aujourd'hui contre les annexes spécifiques cinéma / spectacle. (Les Échos, Futuribles...))

**Troisième appui :** sur l'idéologie pétainiste : la condamnation de « l'esprit de jouissance » au profit des exigences de « l'esprit de sacrifice ». La III<sup>e</sup> République ainsi condamnée, c'était dans notre champ, le « théâtre de boulevard » (adultères & co). Du coup l'exigence de qualité était par nature, pour les idéologues de Vichy, plus favorable au redressement moral et intellectuel prôné par l'État. D'où soutien à Copeau, au Cartel et à leurs héritiers et épigones.

**Quatrième appui : la jeunesse.** Vichy y investit son « avenir » (chantiers de jeunesse, etc.). L'aventure « Jeune France » caractérise les expériences de décentralisation théâtrale, première tentative publique à grande échelle, où l'on déniché nombre de grands noms de l'après guerre : André Clavé, Jean Dasté, Jean Vilar, etc. (ce dernier n'hésitera pas à célébrer la « Fête des moissons » en août 41).

Ajoutons-y Jeanne Laurent, grande prêtresse réputée de la décentralisation à la Libération qui assista, avec assiduité, aux travaux de la commission Rouché.



Jacques Copeau

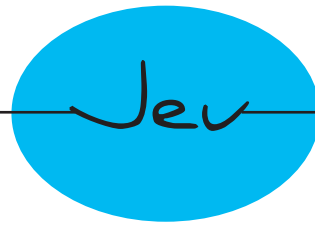


Le Cartel

Charles Dullin  
Georges Pitoëff  
Louis Jouvet  
Gaston-Baty

1 Source : Midi-Pyrénées Info, sept. / oct. 2010

2 Nous avons usé et abusé, pour cet article, de l'article de Serge Added, inclus dans le volume 1 de la collection *La Décentralisation théâtrale* dirigée par Robert Abirached éditée par Acte Sud. Nous incitons fortement nos lecteurs à prendre connaissance de cette collection : qui a dit « quand on ne connaît pas son passé, on n'a aucun avenir » ?



À méditer, dans une époque où il paraît nécessaire régulièrement, de secouer les cocotiers pour décrocher les antiques bénéficiaires des aides de l'État.

**Cinquième appui : le financement public**, que tout régime dictatorial est tout prêt à accorder à ce qui semble favoriser ses idées. Un seul exemple : l'appendice ministériel « aux Beaux Arts » passe de 60 000 francs disponibles en 1939 à 6 millions de francs en 1943 après absorption des fonds du « chômage intellectuel » du CLCC à sa disparition. Chiche ! Ce rapport entre le budget actuel du MCC et le plan de développement du spectacle vivant que nous revendiquons, en vain, depuis 2009, on se le fait aujourd'hui, sur les mêmes bases : cent fois plus ?

**Sixième appui : la loi**. La commission Rouché posa les premiers jalons de ce qui allait devenir « la loi sur les spectacles » du 27 décembre 1943, issue de la revendication du Cartel sur la profession de directeur de théâtre. Elle visait donc à écarter par la « licence professionnelle », les « hommes d'affaires », les « mercantis » au profit des professionnels du théâtre.

Reprise par « l'ordonnance de 1945 » et ses différentes modifications, cette loi vient de recevoir ce qui peut être un coup de grâce par le gouvernement Sarkozy qui accepte de l'inclure dans la déclinaison de la « directive services » (Bolkenstein) concoctée à Bruxelles, avec la complicité du même gouvernement. CQFD : programme du CNR : on liquide : juste au moment, mais c'est un hasard (?), où de grands groupes internationaux monopolistiques cherchent à s'emparer des Zéniths, des réseaux de diffusion... lorsqu'ils n'achètent pas tout le pâté d'immeubles autour du Mogador : les « mercantis », le retour !

Qui donc, parmi nos lecteurs, face à ces deux exemples - la résistance affirmée et périlleuse (ô combien) ou la négociation de terrain - osera encore s'enfermer dans le désespoir, la lâcheté face aux obstacles d'aujourd'hui, incomparablement plus surmontables ? Encore faut-il être lucides face à cette pseudo fatalité...

Jean-François Pujol

## A suivre...

« 1982, un virage à 180 degrés... »

## Les mots croisés

■ par Monsieur Henri

Solutions en page 2

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3		■				■		■		
4				■				■	■	
5					■		■			
6										
7			■							■
8										
9				■				■		
10				■						

### Horizontalement :

**1-** Elle peut être au Medef ou en nom propre ! **2-** Prunier d'Alsace-Lorraine. **3-** Allez-y. **4-** Droit des femmes... sans gaité de cœur. Unité de débit. **5-** Prénom d'un acteur ou, au choix, revêtement de sol ! **6-** Lutter contre celles-ci est un des devoirs des syndicats. **7-** Petit voltage bien connu des régisseurs. Danses cubaines. **8-** Diminuât. **9-** Sarko l'a gros ! Rôle. La vache ! **10-** Voir en anglais. Prénom d'un grand romancier américain.

### Verticalement :

**A-** Le fil-de-ferriste les a à l'esprit, le trésorier du FNAS aussi... **B-** A poil. Vieux porto. **C-** Quelques employeurs considèrent le (la) délégué(e) du personnel comme tel(le). Fantastique écrivain. **D-** Certains veulent encore nous la « réduire ». A eu affaire au Petit Poucet. **E-** Eu, même pas à l'endroit. C'est pas l'un. **F-** Un des plus anciens partis politiques de France. En vacances avec le FNAS, on s'y abrite dessous. **G-** Il vous laisse souvent baba. Auteur dramatique scandinave. **H-** Deux fois la même. Retranchas. **I-** Possessif. Évaluais. **J-** Dégradas. Pour suivre les conseils de notre Président, il faut se lever à c't'heure-là.

# Le FNAS vous accueille

- **Sur son site internet**  
**www.fnas.net**

- **Dans ses bureaux**

**185 avenue de Choisy**  
**75013 PARIS**

(métro Place d'Italie)

**du lundi au vendredi**

(à l'exception du jeudi matin)

**de 10 h à 12 h 30**

**et de 14 h à 17 h**

- **Au téléphone**

**au 01 44 24 72 72**

**aux mêmes horaires**

**Pour les dossiers**  
**de prises en charge**  
**du lundi au vendredi**  
**de 14 h à 17 h**

## **Attention !**

**Votre numéro d'ouvrant droit est  
indiqué sur le présent envoi, au-  
dessus de votre nom. Notez-le.**

**Si vous êtes salarié intermittent  
vous recevez ce numéro de FNAS  
INFOS car vos droits sont ouverts au  
moins jusqu'à sa date de parution.**